ASSOCIATION POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES DU PAYS D'ARTHEZ DE BEARN

Siège social : 44 route de Bourdalat
64370 ARTHEZ DE BEARN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Nathalie BARRERE

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

Résidence de France – Bâtiment Alsace – 5 avenue du Général de Gaulle – 64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES DU PAYS D'ARTHEZ DE BEARN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES DU PAYS D'ARTHEZ DE BEARN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PAU, le 26 mai 2023

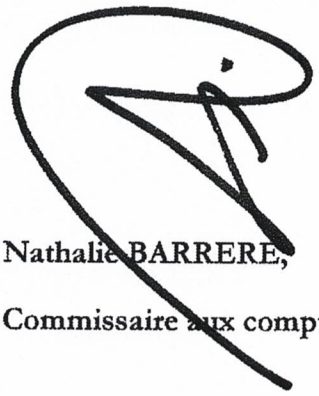

Nathalie BARRERE,

Commissaire aux comptes

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT "CADRE DE VIE"

ASSOCIATION CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	710	710				
Autres immobilisations corporelles	45 752	24 921	20 831	10,25	4 297	3,01
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	150		150	0,07	150	0,11
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***46 612***	***25 631***	***20 981***	10,33	***4 447***	3,12
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	516		516	0,25		
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	377		377	0,19		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	9 247		9 247	4,55	17 180	12,04
Valeurs mobilières de placement	80 769		80 769	39,75	25 674	17,99
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	90 340		90 340	44,48	94 034	65,89
Charges constatées d'avance	950		950	0,47	1 380	0,97
TOTAL (II)	**182 199**		**182 199**	89,67	**138 268**	96,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***228 811***	***25 631***	***203 180***	100,00	***142 715***	100,00

ASSOCIATION CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	13 946	6,86	13 946	9,77
Ecarts de réévaluation				
Réserves	13 620	6,70	29 009	20,33
Report à nouveau	11 238	5,53	2 885	2,02
Résultat de l'exercice	-22 740	-11,18	-7 036	-4,92
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***16 065***	7,91	***38 805***	27,19
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 182	19,78	17 566	12,31
TOTAL (II)	***40 182***	19,78	***17 566***	12,31
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 250	10,95	17 180	12,04
Autres	99 683	49,08	69 164	48,46
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	25 000	12,30		
TOTAL(IV)	***146 933***	72,32	***86 344***	60,50
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**203 180**	100,00	***142 715***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOCIATION CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	804 450		804 450	99,02	628 177	98,87	176 273	28,06
Prestations de services	7 937		7 937	0,98	7 148	1,13	789	11,04
Montants nets produits d'expl.	***812 387***		***812 387***	100,00	***635 325***	100,00	***177 062***	27,87
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			29 205	3,59	35 305	5,56	-6 100	-17,27
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			5 505	0,68	1 024	0,16	4 481	437,60
Reprise sur provisions, dépréciations					1 805	0,28	-1 805	-100,00
Transfert de charges			6 173	0,76	1 456	0,23	4 717	323,97
Sous-total des autres produits d'exploitation			***40 883***	5,03	***39 590***	6,23	***1 293***	3,27
Total des produits d'exploitation (I)			***853 270***	105,03	***674 915***	106,23	***178 355***	26,43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobillères et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			460	0,06	145	0,02	315	217,24
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***460***	0,06	***145***	0,02	***315***	217,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			0	0,00				
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***0***	0,00				
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***853 730***	105,09	***675 060***	106,25	***178 670***	26,47
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-22 740***	-2,79	***-7 036***	-1,10	***-15 704***	-223,16
TOTAL GENERAL			***876 470***	107,89	***682 096***	107,36	***194 374***	28,50
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			32 814	4,04	45 274	7,13	-12 460	-27,51
Services extérieurs			55 591	6,84	42 304	6,66	13 287	31,41
Autres services extérieurs			108 396	13,34	50 603	7,96	57 793	114,21
Impôts, taxes et versements assimilés			23 456	2,89	18 232	2,87	5 224	28,65
Salaires et traitements			453 638	55,84	387 897	61,05	65 741	16,95
Charges sociales			172 727	21,26	131 930	20,77	40 797	30,92
Autres charges de personnel			2 350	0,29	1 300	0,20	1 050	80,77
Subventions accordées par l'association								

ASSOCIATION CADRE DE VIE DES PERSONNES AGEES
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 693	0,58	814	0,13	3 879	476,54
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	22 616	2,78	3 527	0,56	19 089	541,22
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	20	0,00	92	0,01	-72	-78,25
Total des charges d'exploitation (I)	***876 300***	107,87	***681 974***	107,34	***194 326***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	170	0,02	121	0,02	49	40,50
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	***170***	0,02	***121***	0,02	***49***	40,50
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***876 470***	107,89	***682 096***	107,36	***194 374***	28,50
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	***876 470***	107,89	***682 096***	107,36	***194 374***	28,50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 203 180,47 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 22 739,74 E.

Services de soins	- 31 022.19 E
Lien social	833.10 E
Association	7 449.35 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2023 par les dirigeants.

L'objet social de l'Assocation pour l'amélioration du cadre de vie des personnes agées en pays d'Arthez de Bearn est le suivant :
- participer à l'étude des besoins des personnes qui avancent en âge,
- coordonner, animer et faciliter les actions en faveur des personnes âgées ou handicapées,
- promouvoir toutes les réalisations et de gérer les crédits susceptibles d'être accordés dans ce but.

Dans le but d'accomplir les missions fixées dans son objet social, l'entité propose des services de soins à domicile réalisés par une équipe composées d'aides à domicile, d'un infirmier référent et d'une directrice coordonnant les opérations.
Cette activité médicale est totalement financée par l'ARS, sur présentation de budgets, ce qui représente 95% du total des produits d'exploitation de l'entité.
L'association met également en oeuvre des actions portant sur le lien social, réalisées par des aides à domicile volontaires et financé par l'octroi de subventions, pour 4% des produits d'exploitation totaux. L'organisation du centre de vaccination contre l'épidémie de COVID-19 fait partie des actions sociales mises en oeuvre par l'association.
Les cotisations des membres sont payées une fois par an, pour un montant forfaitaire de 20€par adhérents. Ces cotisations sont comptabilisées à l'encaissement.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes ont été établis selon les règlements ANC n° 2018-06 et n° 2019-04.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencement des constructions	*de 02 à 5 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées)

Engagement de l'entreprise = (((salaire brut annuel * Taux de progression salariale) /12) * Nb de mois acquis au
moment du départ + Charges sociales) * (Ancienneté actuelle /Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de
mortalité * Taux d'actualisation financière

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*32 015*	*21 228*	*6 781*	*46 462*
Immobilisations financières	*150*			*150*
TOTAL	*32 165*	*21 228*	*6 781*	*46 612*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers			*339*	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	*27 718*	*4 693*	*6 441*	*25 631*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	*27 718*	*4 693*	*6 781*	*25 631*
TOTAL GENERAL (I+II)	*27 718*	*4 693*	*6 781*	*25 631*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	*10 574*	*10 574*	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	*10 574*	*10 574*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*6 550*
TOTAL	*6 550*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	*13 946*				*13 946*
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*29 009*			*15 389*	*13 620*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*2 885*		*8 353*		*11 238*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*-7 036*	*7 036*		*22 740*	*-22 740*
Dont générosité du public					
Situation nette	*38 805*	*7 036*	*8 353*	*38 128*	*16 065*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*38 805*	*7 036*	*8 353*	*38 128*	*16 065*
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs	*2 720*	
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		*9 114*
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	*2 720*	*9 114*

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouveilt des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	*17 566*	*22 616*		*40 182*
TOTAL II	*17 566*	*22 616*		*40 182*
TOTAL GENERAL (I+II)	*17 566*	*22 616*		*40 182*
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		*22 616*		

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*22 250*	*22 250*		
Dettes fiscales & sociales	*99 683*	*99 683*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*25 000*	*25 000*		
TOTAL	*146 933*	*146 933*		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*12 819*
Dettes fiscales & sociales	*69 669*
Autres dettes	
TOTAL	*82 488*

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.
Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.
Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les compes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.
L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

Répartition 2021 du résultat
Gestion libre : + 6 199.71 E
Gestion conventionnée : - 13 235.28 E
Résultat comptable : - 7 035.57 E

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		*8 282*
Parts du résultat su gestion conventionnée	*31 022*	
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable	*-22 740*	

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 40 182.14 E.

Méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées)
Engagement de l'entreprise = (((salaire brut annuel * Taux de progression salariale) /12) * Nb de mois acquis au
moment du départ + Charges sociales) * (Ancienneté actuelle /Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de
mortalité * Taux d'actualisation financière

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite
- le taux de rotation du personnel
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu
- le taux moyen des charges sociales

6 - Autres informations (suite)

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*1*	
Non Cadres	*14*	
TOTAL	*15*	*0*

6.4 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 358 E.